

Mme BERROU Florence a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 12-02-2010 a été approuvé.

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de M LE HIR T qui a donné procuration à Mlle MAGUEUR, Mme ROULET qui a donné procuration à Mme LUCAS, M ERNAULT qui a donné procuration à Mme BROISE, Mme COLIN-MARECHAL qui a donné procuration à Mme PERROT-DANJOUX, M ISTRIA qui a donné procuration à M LE HIR P., M PALAY qui a donné procuration à Mme PAVOT.

**1- COMPTE ADMINISTRATIF 2009
LOTISSEMENT COMMUNAL – 3^{ème} TRANCHE**

Affaire suivie par Mme LUCAS

Suite à la délibération du 20 novembre 2009 par laquelle le conseil municipal s'est prononcée pour la clôture du budget du lotissement communal de Mezou-Porspodirou – 3^{ème} tranche. Il convient cependant d'en approuver le compte de résultat 2009.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2009 Lotissement de Mezou Porspodirou – 3^{ème} tranche :

1°) Section de fonctionnement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	255 075.54 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	255 075.54 €
D'où un excédent de clôture de	0.00 €

2°) Section d'investissement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	127 522.77 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	127 522.77 €
D'où un résultat de clôture de	0.00 €
Excédent global cumulé :	0.00 €

➤ Résultat du vote : unanimité

Le Compte de gestion 2009 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif, est approuvé.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 RESIDENCES-CAMPING

Affaire suivie par Mme LUCAS

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2009 Résidences de tourisme - camping :

1°) Section de fonctionnement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	106 424.99 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	112 027.29 €
(Dont : Taxe de séjour : 1898.20 €, Recette résidences : 75 108.38 €, Recette camping municipal : 16 631.03 €, Recette camping sauvage : 15 637.92 €)	

D'où un excédent de clôture de 5 602.30 €

2°) Section d'investissement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	29 635.12 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	118 995.51 €
(Affectation du résultat de fonctionnement 2008 et excédent 2008 reporté)	
D'où un excédent de clôture de	89 360.39 €
Excédent global cumulé :	94 962.69 €

➤ Résultat du vote : unanimité

Le Compte de gestion 2009 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif, est approuvé.

3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE*Affaire suivie par Mme LUCAS*

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2009 de la Commune :

1°) Section de fonctionnement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	1 203 222.82 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	1 557 907.88 €
D'où un excédent de clôture de	354 685.06 €

Dépenses	BP 2009	C.A. 2009
O 11 – Charges à caractère général	406 440	330 144
O 12 – Charges de personnel et frais assimilés	412 500	411 381
O 14 – Atténuations de produits	77 884	77 883
O 22 – Dépenses imprévues	-	
<i>O 23 – Virement à la section d'investissement</i>	225 793	
O 42 – Op. d'ordre de transfert entre sections	107 430	106 953
65 – Autres charges de gestion courante	234 002	225 047
66 – Charges financières	52 000	51 722
67 – Charges exceptionnelles	1 200	91
Total dépenses	1 517 249	1 203 221

Recettes	BP 2009	C.A. 2009
70 – Produits des services, des domaines & ventes diverses	39 800	45 907
73 – Impôts & taxes	839 501	841 682
74- Dotations & participations	439 380	445 497
75 – Autres produits de gestion courante	17 270	50 030
O 13 – Atténuation de charges	72 870	76 825
76 – Produits financiers	20	16
77 – Produits exceptionnels	98 408	97 951
O 42 – Travaux en régie	10 000	
Total recettes	1 517 249	1 557 908

Résultat de fonctionnement**354 687**

2°) Section d'investissement

Les dépenses apparaissent pour un montant de	723 506.33 €
Les recettes apparaissent pour un montant de	561 614.67 €
D'où un déficit de clôture de	- 161 891.66 €

Emplois	Budget 2009	C.A. 2009
001- Déficit investissement reporté	386 377	386 377
16 – Emprunts et dettes	164 389	155 909
040 – Op. d'ordre de transfert entre sections	10 000	
20 – Immobilisations incorporelles	65 974	21 192
21 – Immobilisations corporelles	537 986	107 657
23 – Immobilisations en cours	73 900	52 371
Total emplois	1 238 626	723 506

Ressources	Budget 2009	C.A. 2009
021 - <i>Virt de la section de fct</i>	507 652	
024 – Produits des cessions	126 100	
040 – Op. d'ordre de transfert entre sections	10 522	106 953
10 – Dotations, fonds divers.	432 961	432 961
13 – Subventions d'investissement	53 250	21 701
16 – Emprunts et dettes	390 000	
20 - intégration études		
Total Ressources	1 520 485	561 615

Résultat d'investissement	(161 891)
----------------------------------	------------------

Principales réalisations 2009 :

Opération	montant	subventions	Détails
Révision du PLU	12 776.32 €		
Centre historique de PORSPORDER	31 378.97 €		Diagnostic du bâtiment et réfection de la toiture de l'Eglise
Travaux de voiries	28 401.77 €	6 350 €	Poulyot, Saint Ourzal, route du Créach, Mesdoun, Penfrat
Bâtiments communaux	42 086.96 €	6 351 €	Isolation de la mairie, remplacement fenêtre et portes à l'école du Spernoc, remplacement de l'éclairage dans une des salles du tennis, remplacement de projecteurs au terrain de football...
Eclairage public	5 918.32 €		Remplacement de lanternes vétustes
Littoral	22 389.60 €		Réfection de la digue de Melon
Mobilier matériel	31 598.78 €	9 000 €	Equipement de l'école du Spernoc pour devenir une école numérique rurale, remplacement d'ordinateurs à la mairie, matériel divers (tapis de protection du parquet et achat de projecteurs pour l'espace Herri LEON, coffret électrique pour les branchements provisoires...)
Espace Herri LEON	6669.51		Solde du marché et pose d'un hygrostat
Remboursement du capital des emprunts	155 729.41		

➤ **Résultat du vote : 12 voix pour et 5 abstentions**

Le Compte de gestion 2009 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif, est approuvé.

④- AMORTISSEMENTS – BUDGET VILLAGE VACANCES-CAMPING

Considérant l'activité de notre budget village vacances – camping, des investissements réguliers doivent être réalisés pour maintenir l'activité dans des normes touristiques toujours actuelles. La sincérité du bilan et du compte de résultat de l'exercice nécessite que l'amortissement soit constaté. En effet, l'amortissement budgétaire, outre la constatation comptable de la diminution de la valeur des éléments d'actif, prépare le renouvellement des biens acquis.

Une charge est constatée dans la section de fonctionnement, avec en contrepartie une ressource en section d'investissement.

Un plan d'amortissement est établi chaque année en fonction des acquisitions de l'année passée. Selon leurs natures, les biens sont amortis suivant une durée définie par le conseil municipal.

Objet de la délibération :

- Considérer les biens acquis avant le 31-12-2004 comme amortis
- Les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31-12-2009 sont amortissables sur une durée de 5 ans
- Les investissements des bâtiments intégrés à l'état de l'actif du budget en 1999 sont considérés comme amortis
- Les investissements sur les bâtiments acquis ultérieurement à 1999 et jusqu'au 31-12-2009 sont amortissables sur une durée de 15 ans
- A compter du 1^{er} janvier 2010, décider que le conseil municipal charge le maire de déterminer la durée d'amortissement des immobilisations à l'intérieur des durées minimales et maximales suivantes :

Nature du bien	Durée minimale	Durée maximale
Immobilisations incorporelles		
logiciels	2 ans	2 ans
Immobilisations corporelles		
Voitures	5 ans	10 ans
Mobilier	10 ans	15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	10 ans
Matériel informatique	2 ans	5 ans
Matériels classiques	6 ans	10 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans	20 ans
Equipement de cuisines	10 ans	15 ans
Equipements sportifs	10 ans	15 ans
Installations de voirie	20 ans	30 ans
Plantations	15 ans	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans	30 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans	20 ans

➤ **Résultat du vote : unanimité**

**5- EFFACEMENT DES RESEAUX – ROUTE DE MELON
DEMANDE DE SUBVENTION SDEEF OU PAMELA
PROGRAMME 2010**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication de la route de melon partant du bourg jusqu'au streat Groazoc. L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

☉ Réseau B.T. :	134 970.55 € HT
☉ Eclairage public :	58 834.88 € HT
☉ Réseau téléphonique (génie civil et câblage) :	24 428.85 € HT

Soit un total de : 218 234.28 € HT

Le financement peut s'établir comme suit :

- Subvention PAMELA ou SDEEF : 53 988.22 €
- Subvention SIER : 53 988.22
- Subvention SIER pour éclairage : 4 000 €
-

Soit une part communale s'élevant à 122 577.53 € TTC

Objet de la délibération :

- Accepter le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 218 234.28 € hors taxes.
- Accepter le plan de financement proposé par le maire
- Solliciter la subvention, pour la basse tension, du Syndicat départemental de l'énergie et de l'équipement du Finistère au titre du SDEF ou du PAMELA
- Solliciter l'inscription des travaux au programme 2010 du syndicat d'électrification de PLOUDALMEZEAU
- Décider de réaliser ce programme d'opération dans le courant 2010.

M PAULET et Mme JARNOUX rappelle qu'un travail sur les effacements des réseaux avaient été réalisés sous le précédent mandat en mettant en priorité le secteur de Melon sujet aux intempéries et eu égard à la beauté du site.

M le maire répond qu'il faut entreprendre cet enfouissement avant l'aménagement de la Route de Melon et la réfection de la voirie par le conseil Général, de plus ce sujet a été discuté en commission travaux.

➤ Résultat du vote : 13 voix pour, 4 contre (Mme JARNOUX, Mlle MAGUEUR, M LE HIR T, M PAULET), une abstention (M LE DALL)

6- SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une commission couplée « affaires sociales, jeunesse, culture » et « sports loisirs tourisme » s'est réunie le 15 mars 2010 et a examiné les demandes de subventions ci-jointes, en faveur des associations

Objet de la délibération :

- DONNER un avis favorable à l'attribution des subventions aux associations ci-jointes en annexe (compte 6574)

M PAULET constate que la part des subventions pour les associations culturelles est très inférieure à celles des associations à vocations sportives. Mme BROISE précise qu'à l'espace Herri LEON de nombreuses choses se font sans apport de subvention.

➤ Résultat du vote : 1 abstention (M PAULET)

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 26/03/2010

Associations	proposées par la commission	votées
CULTURE		
Jumelage	400	
Gwechal Ha Breman	200	
Etincelles	100	
L'Ar' icoche	330	
total « culture »	1 030.00	
SPORT		
ESMA	1 500	
Hand Ball	1 800	
Tennis Club	3 000	
Club Cyclo	800	
Dojo	200	
Club Porspo Gym Loisirs (90 déjà voté)	440	
S'Porspo	600	
Tomahawk	500	
Société de chasse	200	
total « sport »	9 040.00	
AUTRES		
Jeunesse		
APE Spernoc	700	
PORSPO Jeunes	200	
DDEN	50	
Total « jeunesse »	950	
Divers		
SNSM	350	
Protection civile	100	
Croix Rouge St Renan	100	
Eaux et rivières	50	
Anciens combattants	50	
Club des bruyères	500	
total « autres »	1 150.00	
CONVENTIONS		
Les petits Dauphins	35000	
Jeunes du four	3241	
Fédération familles rurales	6710	
CLSH Familles rurales	19 286.08	
ADEXAP	2147	
RAM	786.77	
OFFICE DU TOURISME	5 322.01	
CG - Breton 2009-2010	3273	
CG- Breton (prévision) 2010 - 2011	1000	
Bibliothèque	3000	
total « conventions »	79 765.86	
SUBVENTIONS EVENEMENTIELLES		
Tennis Club – tournoi	2000	
Cyclo club – course des élus de finistère	1000	
Relais des Dunes	1000	
Total « événementielles »	4 000.00	

⑦- RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (*article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 14 janvier 2010,

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer à 100% les ratios d'avancement de grade pour la collectivité pour 2010 et années suivantes.

Objet de la délibération :

- **DECIDER** d'adopter le ratio de 100%
- ➤ **Résultat du vote : unanimité**

⑧- CREATION de POSTES

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

➤ Compte tenu des missions attribuées au secrétaire général de mairie :

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de secrétaire général de mairie à temps complet à compter du 1^{er} avril 2010 ayant pour principale mission d'être le Collaborateur direct du maire et de l'équipe municipale, d'organiser et de gérer de l'ensemble des services municipaux, préparer et mettre en œuvre des décisions du Conseil Municipal, d'étudier, préparer et piloter les projets communaux

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire **allant du grade de rédacteur de la filière administrative, au grade d'attaché territorial.**

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier du diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur.

➤ Suite à la possibilité d'avancement d'une adjointe administrative de 1^{ère} classe au grade d'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe :

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2010.

Objet de la délibération :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

- **DECIDER** d'adopter les propositions du Maire.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

⑨- AVENANT AU MARCHÉ DU CAMPING

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors des travaux de terrassement du camping municipal, une source a été trouvée passant sous la future chaussée. La réalisation d'une tranchée drainante et d'un puits perdu est nécessaire. Le montant de la prestation s'élève à 4 568.75 € HT pour le lot n°2.

Monsieur le maire propose de passer un avenant avec l'entreprise DLE Ouest faisant passer le montant du lot 2 du marché de viabilisation du camping municipal de 29 264.21 € HT à 33 832.96 € HT.

Objet de la délibération :

- **AUTORISER** le Maire à signer l'avenant proposé.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

⑩- AFFECTATION DES RESULTATS 2009 BUDGET COMMUNE

La section de fonctionnement du compte administratif 2009 de la commune présente un excédent de clôture 354 685.06 €. Le conseil municipal est invité à délibérer pour virer la totalité de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

⑪ - VOTE DES TAUX 2010 DES IMPOTS LOCAUX

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des taux d'imposition de 2009 pour 2010. Les taux proposés pour 2010 sont donc les suivants :

	2009	2010
Taxe d'habitation	17.19	17.54
Taxe foncière bâtie	18.5	18.87
Taxe foncière non bâtie	19.29	19.68

Monsieur le DALL est contre l'augmentation d'impôt car le budget présenté ne justifie en rien celle-ci.

➤ **Résultat du vote : 13 voix pour, 3 contre (M LE DALL, M PAULET, Mme JARNOUX), 2 abstentions (Mlle MAGUEUR, M LE HIR T)**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Le budget primitif 2010 de la commune, est préparé suivant les éléments le constituant et les données du compte administratif 2009,

Il s'équilibre en recette et en dépense de la façon suivante :

- section de fonctionnement à la somme de : 1 453 145.00 €
- section d'investissement à la somme de : 1 130 846.00 €

Les principaux investissements programmés cette année sont les suivants :

Opération	montant	subventions	Détails
Réserves foncières	80 000 €		Achat de terrains pour le Severn et autres
Logement locatifs	83 000 €	30000	Travaux de viabilisation pour la création de logement locatif au Severn
Mobilier matériel	66500 €		Changement du logiciel de gestion de la mairie et système de sauvegarde performant, matériel bibliothèque et panneau pour la presqu'île Saint-Laurent
Travaux de voiries	84 018 €		Solde de la cour et rue de l'école
Bâtiments communaux	124 939 €	22 100 €	Fenêtres et portes de l'école, remplacement des skydoms de la salle omnisports, réfection de l'éclairage d'un cour de tennis...
Eclairage public et réseau	133 990		Effacement des réseaux sur la RD 27 entre le bourg et Streat Groazoc, remplacement de lanternes vétustes
Cimetière	15 000 €		Achat d'un columbarium
Court de tennis	10 000 €		Réfection toiture
Révision du PLU	48 000 €	12 000 €	Solde Géolitt, schéma directeur d'assainissement pluvial, coloriste...
Centre historique de PORSPORDER	195 334	10 000 €	Dont réfection électricité, chauffage, charpente
Remboursement du capital des emprunts	118700 €		

Monsieur LE DALL précise que le budget pourrait être très facilement présenté sans augmentation d'impôt et il trouve anormal la subvention de 28 000 € vers le budget du village vacances. De plus l'autofinancement prévisionnel est pour lui très largement surestimé étant donné celui dégagé en 2009.

Monsieur le Maire précise que le transfert du camping est un projet qui traîne depuis de longue date et que pour le mener à bien seule une subvention du budget général est possible sans surévaluer les recettes de celui-ci. De plus, le montant sera revu en fin d'année suivant les résultats de la fréquentation et des subventions obtenues.

➤ **Résultat du vote : 13 voix pour, 3 contre (M LE DALL, M PAULET, Mme JARNOUX), 2 abstentions (Mlle MAGUEUR, M LE HIR T)**

10- SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose que soit votée pour 2010 une subvention au profit du CCAS d'un montant de 1 000 €.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

14- AFFECTATION DU RESULTAT 2009 - RESIDENCES - CAMPING

La section de fonctionnement du compte administratif 2009 Résidences de tourisme - camping présente un excédent de clôture de 5 602.30 €. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour virer la totalité de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

➤ **Résultat du vote : unanimité**

15- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU CAMPING ET DES RESIDENCES DE TOURISME

Le budget primitif 2010 du camping et des résidences de tourisme, a été préparé suivant les éléments le constituant et les données du compte administratif 2009. Il s'équilibre en recette et en dépense de la façon suivante :

- section de fonctionnement à la somme de : 140 345.00 €
- section d'investissement à la somme de : 330 326.00 €

Les principaux investissements programmés cette année sont les suivants :

- création du camping municipal : 235 000 €
- rénovation d'un bungalow : 13 400 €

M le maire invite les conseillers à voter le budget primitif 2010 du camping et des résidences de tourisme.

➤ **Résultat du vote : 13 voix pour, 5 abstentions (M LE DALL, M PAULET, Mme JARNOUX, Mlle MAGUEUR, M LE HIR T)**